

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01041 Numéro SIREN : 341 162 899 Nom ou dénomination : 3 C A EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005247

B 5247

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI 2065
pour 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 3 CA EXPERTISE		ZA LA DEFRAISSE	
SIRET	3 4 1 1 6 2 8 9 9 0 0 0 1 5	30150 ROQUEMAURE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	EXPERTISE COMPTABLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	85 006	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél: 04 66 90 16 16		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 25/04/2023	Lieu: ROQUEMAURE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	GERANT(E)
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	SINICO JEAN PIERRE

Désignation de l'entreprise		Société 3 CA EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1 2			
Adresse de l'entreprise		ZA LA DEFRAISSE		30150 ROQUEMAURE		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
Numéro SIRET*		3 4 1 1 6 2 8 9 9 0 0 0 1 5				Néant		☐	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 2		N-1	
						3 1 1 2 2 0 2 1			
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
								4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
Frais d'établissement *		AB		AC					
Frais de développement *		CX		CQ					
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		9 591		1 497	
Fonds commercial (1)		AH		AI				164 645	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		4 000			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM					
Terrains		AN		AO					
Constructions		AP		AQ		18 986		0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS					
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		50 292		37 503	
Immobilisations en cours		AV		AW					
Avances et acomptes		AX		AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT					
Autres participations		CU		CV					
Créances rattachées à des participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières*		BH		BI		1 930		1 930	
TOTAL (II)		BJ		BK		82 869		205 575	
								194 146	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM					
En cours de production de biens		BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ		6 462		6 462	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
Marchandises		BT		BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		18 078		116 546	
Autres créances (3)		BZ		CA		20 738		20 051	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE		7 154		7 154	
Disponibilités		CF		CG		399 337		166 735	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		6 923		4 479	
TOTAL (III)		CJ		CK		18 078		557 160	
								346 999	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		100 948		762 735	
								541 145	
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		1 930	
								(3) Part à plus d'un an	
								CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks				Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Légende

Désignation de l'entreprise

Société 3 CA EXPERTISE

Néant ☐ *

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 152 449)	DA	152 449		152 449	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	15 250		15 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	46 070		45 378	
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	96 594		45 692	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	310 363		258 769	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	22 545		17 574	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	90 796		54 912	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 774		49 814	
	Dettes fiscales et sociales	DY	218 762		86 359	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	18 093		4 175	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	86 401		69 543	
	TOTAL (IV)	EC	452 371		282 376	
	Écarts de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	762 735		541 145	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
	{ Ecart de réévaluation libre	ID				
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	429 859		266 165	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			1 362	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 CA EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : ZA la Défraise,
30150 ROQUEMAURE
341 162 899 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Nous poursuivons notre activité....

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons accroître notre activité.

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société a une succursale située en Avignon le n° siret est les suivant 341 162 899 000 49.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 788 373 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 20 892 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 euro.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 181 215 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 9 842 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 317 988 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 176 993 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 9 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 10 045 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 3 229 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 699 312 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 109 953 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -637 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 109 316 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 13 810 euros.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 96 594,30 euros.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 762 735 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 96 594,30 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	96 594,30 euros
A titre de dividendes	85 000,00euros
Soit 85 euros par action	
Le solde	11 594,30 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 225 362,74 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 85 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à partir du 08 juin 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

28 000 euros, soit 28 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

30 000 euros, soit 30 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

45 000 euros, soit 45 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

**AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS AUX
CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

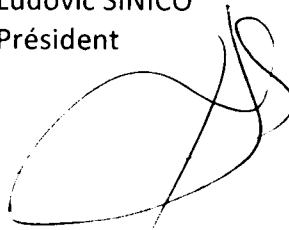
Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ROQUEMAURE
Le 15 mai 2023
Ludovic SINICO
Président



3 CA EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : ZA la Défraise,
30150 ROQUEMAURE
341 162 899 RCS NIMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 96 594,30 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	96 594,30 euros
A titre de dividendes	85 000,00 euros
Soit 85,00 euros par action	
Le solde	11 594,30 euros
En totalité au compte "autres réserves".	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 85 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 08 juin 2023.

...

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 28 000,00 euros, soit 28,00 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 30 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 45 000,00 euros, soit 45,00 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Ludovic SINICO

